

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 25 mai 2012  
(convocation du 14 mai 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Mai Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à compter de 12h25	Mme. DELATTRE Nathalie à M. DELAUX Stéphan
M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à compter de 12h25	M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à compter de 12h25
Mme. CARTRON Françoise à M. FELTESSE Vincent à compter de 12h	M. EGRON Jean-François à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain	Mme EL KHADIR Samira à Mme DELTIMPLE Nathalie à compter de 12h
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe	M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10h45	M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas
M. PIERRE Maurice à Mme. FOURCADE Paulette à compter de 12h	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 9h50
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel	M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme. LIRE Marie Françoise
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à compter de 11h30	Mme. HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
Mme LACUEY Conchita à M. TURON Jean-Pierre à compter de 12h	M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à compter de 12h15
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel à compter de 10h15	M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
Mme TERRAZA Brigitte à M. FREYGEFOND Ludovic à compter de 10h35	Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard	M. QUANCARD Denis à M. BOBET Patrick
Mme. BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques à compter de 12h	M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël jusqu'à 10h10
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à compter de 12h	Mme. SAINT-ORICE Nicole à Mme. TOUTON Elisabeth
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. FAORO Michèle	M. SIBE Maxime à M. CAZENAVE Charles

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Association Damode - Concept - Organisation de la 4ème édition du Petit Salon  
de la Mode du 11 au 13 mai 2012 - Subvention de la Communauté Urbaine -  
Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'association Damode - Concept a été créée en 2009 et a pour objet la promotion de la création vestimentaire et de la mode « jeunes créateurs » française par le biais de l'organisation d'évènements en France. Ainsi, chaque année, elle organise à Bordeaux le « petit salon de la mode » qui réunit divers professionnels de la mode installés sur le territoire communautaire : créateurs de mode locaux ou d'autres régions, commerçants, spécialistes du domaine (société de conseil en image et relooking, écoles de mode, centres de formation coiffure, esthétique, maquillage, nail art, librairies spécialisées).

Les trois premières éditions de cette manifestation qui se sont déroulées au mois d'avril 2009, octobre 2009 et octobre 2010, ont attiré un nombre croissant de visiteurs qui est passé de 600 à 2 400. L'origine de ces derniers est pour moitié du territoire communautaire et le reste du territoire national. Le nombre de stands est passé de 15 à 43. La quatrième édition de ce salon se déroulera dans les locaux de la Cité Mondiale à Bordeaux, du 11 au 13 mai 2012, comme les années antérieures.

Ce type de salon, unique sur le territoire bordelais, est soutenu par des partenaires conséquents tels que les Galeries Lafayette, l'Ecole ESMOD, l'école Tunon, l'association HMC, l'école CTC, et le média Direct Bordeaux 7. Par ailleurs, l'organisation de ce salon permet l'emploi de nombreux prestataires de services tels que des imprimeurs, des standardistes, des loueurs de salles, des graphistes et des chargés de communication. De plus, la couverture médiatique de cet évènement est assurée par des parutions dans de nombreuses revues de presse (Bordeaux Commerce, Bordeaux Magazine, Bordeaux Tourisme, Confetti, Cubeek, Elle, Marie-Claire, etc.....), des parutions dans TV7, des parutions radio (TRG, Radio France Bleu Gironde, RIG, RFM, Radio Nova, FIP) et des annonces sur divers sites internet.

L'objectif général d'une telle manifestation est de réunir des créateurs de mode indépendants, des boutiques multimarques qui vendent de la création française, des entrepreneurs et des artistes régionaux, soit 65 exposants prévus en 2012.

Pour cette année, 5 000 visiteurs sont attendus selon les statistiques fondées sur les années antérieures. Il est à noter que dans le cadre de sa participation aux actions de développement durable que mène l'agglomération bordelaise, l'utilisation des transports en commun pour se rendre au salon sera facilitée, l'impression de supports de communication sera limitée, à la faveur de la communication numérique, et l'utilisation de papier recyclé et des encres écologiques ont été choisis pour les impressions inévitables (invitations). Enfin, avec cette manifestation, la filière mode a été identifiée comme un secteur porteur de l'économie créative sur l'agglomération.

Pour l'organisation de cette manifestation, l'association Damode Concept sollicite une subvention de 5 000 € pour un montant de dépenses subventionnable T.T.C de 86 045 € répartis comme suit dans le budget ci-après :

<b>DEPENSES</b>	<b>€ T.T.C</b>	<b>RECETTES</b>	<b>€ T.T.C</b>
Achats	6 050	Vente de produits finis	55 195
Fournitures	850	Etat (Fonds FISAC)	3 000
Sous-traitance	9 384	CRA	1 000
Locations	21 034	CUB	5 000
Assurances	135	Ville Bordeaux	5 000
Honoraires	27 000	Partenaires privés	7 500
Documentation	10 934	Bénévolat	9 300
Déplacements	400		
Frais postaux	890		
Services bancaires	18		
Contributions en nature	9 350		
<b>TOTAL</b>	<b>86 045</b>	<b>TOTAL</b>	<b>86 045</b>

Le conseil municipal de la ville de Bordeaux a délibéré le 13 février 2012 pour attribuer une subvention de 5 000 € à l'association Damode Concept, et le Conseil Régional n'a pas encore décidé de sa participation à hauteur de 1 000 €.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :

### **Le Conseil de Communauté,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales

ENTENDU le rapport de présentation,

**CONSIDERANT** que la subvention communautaire permettra, d'une part, de favoriser la promotion et le développement économique de la filière de la mode, secteur porteur de la filière éco créative, et, d'autre part, de participer au développement de l'attractivité du territoire par une manifestation d'envergure appelée à être récurrente,

## DECIDE

**Article 1 :** il est attribué à l'association Damode Concept une subvention de 5 000 € pour l'organisation du « petit salon de la mode » qui se déroulera du 11 au 13 mai 2012 dans les locaux de la Cité Mondiale à Bordeaux.

**Article 2 :** Monsieur le Président est habilité à signer la convention ci-annexée qui prévoit les conditions de règlement de la subvention communautaire.

**Article3 :** La dépense correspondante sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 67, article 6745, fonction 900, CRB BD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 mai 2012,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
22 JUIN 2012

PUBLIÉ LE : 22 JUIN 2012

M. NICOLAS FLORIAN